



**Représentation  
institutionnelle**



**Coordination des  
actions de santé**



**Indépendance de la  
médecine libérale**



## **URPS ML GRAND EST**

Les Nations | 23 Bd de l'Europe  
54501 Vandoeuvre-les-Nancy  
03 83 58 47 58  
nancy@urpsmlgrandest.fr

## **BUREAU DE REIMS**

64 Chaussée Saint Martin  
51100 Reims  
03 26 85 65 00  
reims@urpsmlgrandest.fr

## **BUREAU DE STRASBOURG**

Le Forum | 52 Rte de Bischwiller  
67300 Schiltigheim  
03 90 20 84 84  
strasbourg@urpsmlgrandest.fr

**URPSML**  
Médecins Libéraux  
**GRAND EST**

UNION RÉGIONALE DES  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
MÉDECINS LIBÉRAUX GRAND EST



# UNE VOIX POUR LA MÉDECINE LIBÉRALE

Structure d'expertise libérale et indépendante, l'URPS Médecins Libéraux Grand Est a pour objectif d'inscrire la médecine libérale dans la politique de santé régionale.

Sa mission : FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES MÉDECINS LIBÉRAUX pour • assurer leur place dans les instances institutionnelles • faciliter leur exercice • favoriser la coordination et la qualité des soins.

# DES MÉDECINS ÉLUS PAR LEURS PAIRS

Une ASSEMBLEE GENERALE, élue pour 5 ans par les 9100 médecins libéraux du Grand Est.

Des MANDATS pour porter la voix de l'URPS au sein des institutions et groupes de travail.

Des COMMISSIONS pour le montage et le développement de projets spécifiques.



## NOS TRAVAUX

- Accès aux soins • Cancérologie • Chirurgie ambulatoire • Démocratie Sanitaire • Démographie médicale • Exercice Psychiatrique Libéral • Gériatrie • Interface • Journées de l'installation en Médecine Libérale • Santé du médecin
- Plateformes Territoriales d'Appui • Communautés Professionnelles Territoriales de Santé • Systèmes d'Information en Santé
- Stages en milieu libéral • Permanence des soins •



## NOS MISSIONS



Les URPS ML contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Elles participent notamment :

- A la mise en oeuvre du Projet Régional de Santé
- A l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins
- A l'organisation de l'exercice professionnel (permanence des soins, nouveaux modes d'exercice, etc)
- A la veille sanitaire, aux actions de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique
- A la mise en oeuvre de contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens pour améliorer la qualité et la coordination des soins
- A l'utilisation et au déploiement des systèmes de communication et d'information partagés.

